

application,loi

Par **juliette**, le **09/10/2008** à **20:55**

Bonjour

Comment savoir pour articles L271-1 à L271-3 du code de l'habitation et de la construction modifiés par la loi du 13 juillet 2006 la date à laquelle ils rentrent en vigueur ?

Si quelqu'un pouvait m'éclairer ça serait gentil car je sais pas du tout comment on fait. Et j'ai absolument besoin de la réponse pour un travail à faire

Merci d'avance.

Par **bob**, le **11/10/2008** à **15:43**

je dirais sur légifrance en recherchant ds le CCH avec la possibilité de demander de visualiser le Code selon la date d'entrée en vigueur des textes

Par **mathou**, le **11/10/2008** à **23:50**

[i:34wbxftd]A priori[/i:34wbxftd] je dirais que les dispositions étaient en vigueur à compter du 16 juillet 2006, d'après Légifrance. Je n'ai pas le temps de lire la loi mais vérifie tout de même, ses modalités d'application devraient être précisées dans le texte.

Par **juliette**, le **12/10/2008** à **11:09**

Merci à vous 2.

Comme le texte ne donne pas plus de précision j'en déduirai que celui ci était en vigueur au 16 juillet.